Envoyé en préfecture le 18/05/2015 Ville de Landivisiau - Séance du 30 avril 2015 - n° 2015/344

ID: 029-212901052-20150515-2015344-DE

## TARIFICATION 2015/2016 - ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Considérant que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs 2015/2016,

Considérant qu'il est proposé d'arrondir les tarifs de la grille 2014/2015 :

TARIFS 2015/2016	
ENFANT / ADOLESCENT LANDIVISIEN	144 €
ENFANT / ADOLESCENT NON LANDIVISIEN	188 €
ETUDIANT LANDIVISIEN ET NON LANDIVISIEN	199 €

Considérant qu'il est proposé de reconduire la dégressivité appliquée les années précédentes :

- moins 15 % pour le 2ème enfant,
- moins 20 % pour le 3ème enfant et plus.

Considérant que, depuis la rentrée 2010-2011, il est appliqué « un coup de pouce » aux enfants landivisiens en fonction du quotient familial calculé par la CAF/MSA:

Quotient familial	Propositions de déduction/enfant
< et = à 300 €	45 € / an
entre 301 € et 400 €	35 € / an
entre 401 € et 500 €	25 € / an
entre 501 € et 600 €	15 € / an
entre 601 € et 700 €	10 € / an
entre 701 € et 900 €	7 € / an

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 7 avril 2015,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE les tarifs précités et l'application de la formule « coup de pouce ».

Envoyé en préfecture le 18/05/2015 Reçu en préfecture le 18/05/2015 Affiché le

ID: 029-212901052-20150515-2015344-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	21
CONTRE	2

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Pascal NANTEL

.